



Le 2 juin 2014,

Pierre Nkurunziza
Office of the President
Boulevard de l'Uprona
BP 1870
Bujumbura, Burundi

CC: Her Excellency Speciose Nzeyimana
Ambassador for Burundi
340 Albert St, Suite 1301
Ottawa, Ontario K1R 7Y6

Votre Excellence,

Je vous écris au nom du *Center for Law and Democracy* (CLD), une ONG internationale de défense des Droits humains spécialisée dans le conseil légal et politique, dont l'expertise permet d'assurer la promotion des Droits fondamentaux pour la démocratie, et notamment la liberté d'expression.

Je vous écris afin d'exprimer une profonde préoccupation concernant l'arrestation et le maintien en détention de Pierre Claver Mbonimpa. M Mbonimpa a été arrêté le 16 mai et accusé de propager de fausses rumeurs incitant à la révolution et menaçant la sécurité extérieure, mais aussi de falsification. Les accusations découlent d'une émission de Radio à laquelle M Mbonimpa a participé le 6 mai et dans laquelle il a affirmé que des membres de l'Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti burundi au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Force de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), recevaient des armes ainsi que des entraînements militaires en République Démocratique du Congo. Il convient de noter que M Mbonimpa avait apporté des preuves photographiques de ce

**CENTRE FOR LAW AND
DEMOCRACY**

**39 Chartwell Lane
Halifax, N.S.
B3M 3S7
Canada
Tel: +1 902 431-3688
Fax: +1 902 431-3689
Email: info@law-
democracy.org**

Board of Directors

Lee Cohen
Toby Mendel
Alex Neve
Dawn Russell
Jim Cruikshank

Centre for Law and
Democracy
(A company limited by
guarantee).

qu'il avançait, et que Parfait Onanga- Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, avait averti le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 14 mai des risques de violences entre groupes de jeunes affiliés à des partis politiques dans le cadre des prochaines élections au Burundi.

Conformément aux Principe 46 des Principes Globaux sur la Sécurité Nationale et le Droit à l'Information (Principes de Tshwane), principale Déclaration internationale dans ce domaine, un discours jugé nuisible à la sécurité nationale ne devrait être pénalisé que si : a) l'intention de la personne était de porter préjudice à la sécurité nationale ; et b) la divulgation présente un risque réel et identifiable de dommage significatif. La détention de M Mbonimpa ne correspond à aucune des conditions énoncées dans les Principes de Tschwane. Loin d'être préjudiciable à la sécurité nationale, sa déclaration visait à protéger la sécurité du Burundi en évitant un massacre lors des prochaines élections.

Il est de l'avis du CLD que l'arrestation de M Mbonimpa, les accusations alléguées à son encontre ainsi que son maintien en détention violent le Droit international des Droits humains et en particulier l'Article 19 du *Pacte international relatif aux Droits civil et politiques*, ratifié le 9 mai 1990 par le Burundi. Le CLD demande au Gouvernement du Burundi de relâcher M Mbonimpa et d'abandonner toutes accusations portées contre lui. De plus, le CLD demande au Gouvernement du Burundi d'honorer ses engagements au regard du Droit international des Droits humains, mais aussi au regard de sa propre Constitution, en garantissant que M Mbonimpa, ainsi que tout les autres défenseurs des Droits de l'Homme, aient la possibilité d'agir librement au Burundi.

Sincères salutations,



Toby Mendel
Executive Director
Centre for Law and Democracy
toby@law-democracy.org